



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 6 avril 2010 à 19h30 à la salle municipale située au 7, rue Principale à Blue Sea.

Étaient présents :

Monsieur Laurent Fortin	Maire
Monsieur Hervé Courchesne	Siège 1
Monsieur Pierre Normandin	Siège 2
Monsieur Éric Lacaille	Siège 3
Monsieur Christian Gauthier	Siège 4
Madame Isabelle Clément	Siège 5
Monsieur Fernand Gagnon	Siège 6

Était aussi présente :

Josée Parsons, Directrice générale et secrétaire trésorière

SUITE À L'AVIS DE MOTION DU 1^{ER} MARS 2010 ET À L'AVIS PUBLIC CONCERNANT L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 2010-003 CONCERNANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS, LE MAIRE FAIT LECTURE DU RÈGLEMENT ET DONNE LA PAROLE AU PUBLIC ET RÉPOND AUX QUESTIONS DES CONTRIBUABLES.

SUITE À LA PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC CONCERNANT LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2010-003, LE MAIRE FAIT LA LECTURE DE L'AVIS ET DONNE LA PAROLE AU PUBLIC ET RÉPOND AUX QUESTIONS DES CONTRIBUABLES. AUCUNE OBJECTION N'EST NOTÉE.

Ouverture de la séance

Formant quorum sous la présidence du Maire, Laurent Fortin ce dernier déclare la séance ouverte à 19h30 devant environ 20 contribuables et présente l'ordre du jour qui suit :

0. Ouverture de la séance et rapport du maire

- 0.1 Ouverture de la séance
- 0.2 Prière
- 0.3 Adoption de l'ordre du jour
- 0.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2010



0.5 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 mars 2010

0.6 Rapport d'activités du Maire du mois mars 2010

1. Administration générale

1.1 Acceptation des salaires et des remises pour mars 2010

1.2 Acceptation des déboursés de mars 2010

1.3 Changement à l'horaire des séances ordinaires du conseil

1.4 Règlement 2010-003 Traitement des élus

1.5 Faire demande au Ministère des Affaires municipales et des régions à ce qu'il révisé la loi sur l'impôt foncier vs la taxation municipale (pétition)

1.6 Fête du Canada – Demande de report du jeudi 1^{er} juillet au vendredi 2 juillet

1.7 Renouvellement du contrat de Service Informatique DL

Ajout 1.8 Caisse populaire Desjardins de Gracefield : AGA

2. Sécurité publique

2.1 MRC demande d'appui – SOPFEU Opposition à la possibilité de délocalisation de patrouilles

2.2 Offre de service Reliance Protectron : boutons Panique

2.3 Ch. Du Lac des îles est : Requête pour l'installation d'un luminaire

2.4 Grand Prix de la ruralité et Festival Image et Lieu : service de premiers répondants - septembre 2010

2.5 Chiens errants

Ajout 2.6 Colloque régional sur la sécurité civile

Ajout 2.7 Agence de la santé et de services sociaux de L'Outaouais : demande d'aide financière pour le service de premiers répondants

3. Transport

3.1 Réfection de la rue du Pont

3.2 Logos pour véhicules et enseignes de rue

3.3 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
Reddition de comptes 2009

3.4 Émetteur pour le département de voirie

3.5 Épandeuse à calcium

4. Hygiène du milieu

4.1 Plan d'action Programme d'Aide à la Prévention d'Algues bleu-vert (PAPA)

4.2 Association du Lac des îles pour l'environnement ALIE

4.3 MRC Campagne de distribution des jeunes arbres par le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

4.4 Agence bassin de bassin versant des 7 : offre d'arbres

4.5 MRC résolution d'intention de déclaration de compétence pour le traitement des déchets ultimes

4.6 Jour de la terre : Foire Environnemental 20 avril 2010

4.7 Requête de M. Jean Carpentier concernant son installation sanitaire

4.8 Invitation de la MRC - Journée de travail environnementale 23 avril 2010



5. Santé et Bien-être

- 5.1 Bourse de mérite scolaire Établissement du Cœur de la Gatineau secondaire v
- 5.2 Bourse de mérite scolaire Centre de formation Professionnel Vallée-de-la-Gatineau Diplôme d'études professionnelles (DEP)
- 5.3 Étudiante de l'établissement du Cœur-de-la-Gatineau Demande d'aide financière pour voyage d'aide international
- 5.4 Complicité emploi : demande d'aide financière
- 5.5 Coopérative de solidarité en soins de santé du Cœur de la Gatineau
- Ajout 5.6 Centre Jean Bosco de Maniwaki : demande d'appui

6. Aménagement, Urbanisme et Développement

- 6.1 Dérogation mineure 2010-02
- 6.2 1^{er} projet de règlement 2010-004 Ajout d'usage zone V-134
- 6.3 Formation inspecteur
- 6.4 Avis Public – modification au plan général d'aménagement forestier 073-51
- 6.5 Rencontre pour le développement – le 12 juin 2010

7. Loisirs et culture

- 7.1 Sentiers de ski de fond (commentaires et remerciements)
- 7.2 Maison des jeunes : Dépôt du rapport d'activités
- 7.3 Réouverture de la bibliothèque et horaire
- 7.4 Fin du contrat de la responsable de la bibliothèque
- 7.5 Achat d'équipement informatique bibliothèque
- 7.6 Téléphone bibliothèque

8. Correspondance et communiqués

- 8.1 Communiqué UMQ :
Élection scolaires et municipales simultanées
- 8.2 Communiqué FQM :
Élection scolaires et municipales simultanées
- 8.3 CRÉO et Emploi Québec : Invitation – Attraction et rétention de la main d'œuvre – Plans d'action locaux
- 8.4 MRC : Information sur le nouveau rôle d'évaluation
- 8.5 Communiqué ADMQ : Loi 76 contrats municipaux
- 8.6 Communiqué UMQ : Budget fédéral
- 8.7 Communiqué UMQ :
Financement de la collecte sélective

9. Varia

Période de questions

Levée de l'assemblée



2010-04-092

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Hervé Courchesne et unanimement résolu :

Que l'ordre du jour de cette séance ordinaire du 6 avril 2010 soit adopté tel que déposé par la directrice générale secrétaire-trésorière avec les ajouts suivants :

- 1.8 Caisse populaire Desjardins de Gracefield : AGA
- 2.6 Colloque régional sur la sécurité civile
- 2.7 Agence de la santé et de services sociaux de L'Outaouais : demande d'aide financière pour le service de premiers répondants
- 5.6 Centre Jean Bosco de Maniwaki : demande d'appui

ADOPTÉE

2010-04-093

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 1^{ER} MARS 2010

Il est proposé par Christian Gauthier et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 1^{er} mars 2010 soit adopté tel que déposé par la directrice générale secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE

2010-04-094

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 15 MARS 2010

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 15 mars 2010 soit adopté tel que déposé par la directrice générale secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE

NOTE : Dépôt et lecture du rapport d'activités du maire du mois de mars 2010



2010-04-095

ACCEPTATION DES SALAIRES VERSÉS EN MARS 2010 ET DES REMISES À PAYER

Il est proposé par Christian Gauthier et unanimement résolu :

Que les salaires nets versés pour les périodes 9 à 12 de mars 2010 et qui totalisent un montant de 13 625.13 \$ soient acceptés;

Que les Remises Fédérales et Provinciales qui représentent un montant total de 6 555.69 \$ pour les salaires versés en mars 2010 soient acceptées et payées en avril 2010;

Que les remises du Régime de Retraite qui représentent un montant total de 1 169.16 \$ pour le mois de mars 2010 soient acceptées et payées en avril 2010;

Que les remises pour l'Assurance Collective qui représentent un montant total de 1 298.46 \$ pour le mois de mars 2010 soient acceptées.

ADOPTÉE

2010-04-096

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS ET PRÉLÈVEMENTS DU MOIS DE MARS 2010

Il est proposé par Hervé Courchesne et unanimement résolu :

Que les déboursés de mars 2010 qui totalisent un montant de 134 856.79 \$ sur le journal des achats en lot no. 38 à 42 soient acceptés;

Que les prélèvements bancaires de mars 2010 qui totalisent un montant de 17 881.14 \$ sur la liste des paiements de facture AccèsD de la caisse Desjardins de Gracefield soient acceptés.

ADOPTÉE

2010-04-097

CHANGEMENT À L'HORAIRE DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption de la résolution 2009-11-5614 concernant le calendrier 2010 des séances du conseil;

Il est proposé par Christian Gauthier et unanimement résolu :



Que ce Conseil souhaite changer l'heure de l'ouverture des séances du conseil de 19h30 à 19h à compter de la séance de mai 2010 :

SÉANCES DU CONSEIL 2010 à 19 heures
À la salle municipale de Blue Sea
Située au 7 rue Principale

Lundi	3 mai
Lundi	7 juin
Lundi	5 juillet
Lundi	2 août
Mardi	7 septembre
Lundi	4 octobre
Lundi	1 ^{er} novembre
Lundi	6 décembre

ADOPTÉE

2010-04-098
RÈGLEMENT 2010-003

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA

Règlement 2010-003

RÈGLEMENT RELATIF AU TRATEMENT DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA

ATTENDU QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

ATTENDU QUE le territoire de la municipalité de Blue Sea est déjà régi par un règlement sur le traitement des élus municipaux, mais que, de l'avis du conseil, il y a lieu d'actualiser ledit règlement et de le rendre plus conforme aux réalités contemporaines;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance régulière du conseil le 1^{er} mars 2010 par le conseiller Christian Gauthier;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseiller Christian Gauthier et résolu que soit adopté le règlement suivant :

(Le vote est demandé : Tous les conseillers et le maire sont pour sauf la conseillère Isabelle Clément qui est contre)

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le présent règlement remplace le règlement numéro 3-3-89 et ses amendements.

ARTICLE 3

Le présent règlement fixe une rémunération de base et une allocation de dépenses mensuelle pour le maire et pour chaque conseiller de la municipalité, le tout pour l'exercice financier de l'année 2010 et les exercices financiers suivants.

ARTICLE 4

La rémunération de base mensuelle du maire est fixée à 1 115.73 \$ et celle de chaque conseiller est fixée à 371.92 \$.

ARTICLE 5

En plus de la rémunération ci-haut fixée, chaque élu aura droit à une allocation de dépense d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération mensuelle.

ARTICLE 6

Le présent règlement est rétroactif au 1^{er} janvier 2010.

ARTICLE 7

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

RÈGLEMENT ADOPTÉ À BLUE SEA, CE 6^{ième} JOUR DU MOIS D'AVRIL 2010.

Laurent Fortin, maire

Josée Parsons, Directrice générale



2010-04-099

**DEMANDE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES,
DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE
POUR QU'IL RÉVISE LA LOI SUR L'IMPÔT FONCIER VS LA
TAXATION MUNICIPALE (PÉTITION)**

CONSIDÉRANT QUE ce conseil est préoccupé par le système de taxation municipale actuel;

CONSIDÉRANT QUE d'autres municipalités et régions ont entrepris des démarches pour demander au gouvernement de réviser la loi sur l'impôt foncier et revoir le système de taxation;

Il est proposé par Hervé Courchesne et unanimement résolu :

Que ce Conseil souhaite entreprendre des recherches afin d'appuyer le mouvement pour la réforme du système de taxation municipale.

ADOPTÉE

2010-04-100

FÊTE DU CANADA

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} juillet, est un jour férié et que le 1^{er} est un jeudi en 2010;

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

Que ce Conseil approuve le report du congé au vendredi 2 juillet pour tous les employés municipaux.

ADOPTÉE

2010-04-101

INFORMATIQUE DL

CONSIDÉRANT QUE le contrat de service pour l'entretien du parc informatique de la municipalité prend fin le 8 avril 2010;

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

Que ce Conseil souhaite renouveler le contrat de service avec Informatique DL tel que déposé, au montant de 2700\$ (taxes en sus) pour la période du 8 avril 2010 au 8 avril 2011



ADOPTÉE

2010-04-102

CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE GRACEFIELD : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Il est proposé par Hervé Courchesne et unanimement résolu :

Que ce Conseil nomme le conseiller Pierre Normandin pour représenter la municipalité de Blue Sea lors de l'élection des membres du conseil d'administration qui sera tenue à Gracefield le dimanche 11 avril 2010.

ADOPTÉE

2010-04-103

DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU : SOPFEU

CONSIDÉRANT QUE LA MRC de la Vallée-de-la-Gatineau a adopté la résolution 2010-R-AG094 relative à son opposition à la possibilité de délocalisation de patrouilles de défection des incendies de forêt vers Parent;

CONSIDÉRANT QUE pendant la saison des feux de forêts, quatre (4) avions dédiés à la détection des incendies de forêt sont basés à l'aéroport de Maniwaki-Haute-Gatineau à partir d'où sont assurées des opérations de patrouilles systématiques visant la protection du couvert forestier;

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un kaizen, le conseil d'administration de la SOPFEU a émis à l'attention de la ministre des Ressources naturelles et de la Faune, madame Nathalie Normandeau, plusieurs recommandations relativement à la réorganisation des patrouilles de détection des incendies de forêt pour le territoire québécois;

CONSIDÉRANT QUE l'une de ces recommandations porte sur une telle réorganisation, tant au niveau du nombre global d'avions affectés à cette tâche sur le territoire québécois, que sur les zones à être priorisées;

CONSIDÉRANT QUE la modification desdites zones à être priorisées déplacerait, pour notre région, le centroïde des opérations vers la municipalité de Parent;

CONSIDÉRANT QUE ledit kaizen de la SOPFEU aurait pu arriver à toute autre conclusion concernant cette question puisque l'organisation des activités de



patrouille sur le territoire actuellement desservi par les opérations basées à Maniwaki pourrait être optimisée sans avoir à délocaliser vers Parent les avions destinées à cette tâche;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau est une région ressource reconnue par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a accordé à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, le statut de territoire mono industriel et qu'il a aussi reconnu les territoires de quatre (4) des dix-sept (17) municipalités locales constituantes au titre de municipalité dévitalisée;

CONSIDÉRANT l'effet dévastateur de la crise forestière qui pèse sur l'économie de la région;

CONSIDÉRANT QUE la délocalisation des patrouilles visées par la présente résolution s'avérerait pour la région une perte additionnelle dont l'impact, s'ajoutant à d'autres « réaffectations » de ressources touchant la région, participerait au lent égrainage des acquis assurant le fonctionnement d'une économie de base dans la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'il est impensable que les ministères de l'État adoptent, à l'égard d'une même région, des mesures qui auraient des effets contraires sur son économie actuelle ou son développement futur, ce qui serait assimilable à une gestion improvisée sans égard à la globalité des enjeux socioéconomique d'une région;

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de l'aéroport de Maniwaki-Haute-Gatineau a récemment décrété une dépense de 4 500 000\$ pour la mise à niveau de la piste d'atterrissage afin d'en garantir l'usage sécuritaire;

CONSIDÉRANT QU'une subvention des gouvernements provincial et fédéral a été annoncée pour venir en aide au financement de cette mise à niveau dans le cadre du Programme de stimulation de l'infrastructure.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Gauthier et unanimement résolu que la Municipalité de Blue Sea :

1. appui la résolution 2010-R-AG094 de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;
2. s'oppose vivement et farouchement au projet de délocalisation des patrouilles de détection des incendies de forêt dont les activités sont actuellement basées à l'aéroport de Maniwaki-Haute-Gatineau;



3. exhorte la ministre des Ressources naturelles et de la Faune et ex-ministre des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du territoire, madame Nathalie Normandeau, de ne pas accueillir favorablement la recommandation du conseil d'administration de la SOPFEU qui aurait pour effet de délocaliser la patrouille de détection des incendies de forêt actuellement basée à l'aéroport de Maniwaki-Haute-Gatineau vers Parent;
4. demande à la députée de Gatineau, madame Stéphanie Vallée, d'appuyer la démarche du Conseil pour s'opposer à ce projet de délocalisation.

ADOPTÉE

2010-04-104

OFFRE DE SERVICE DE RELIANCE PROTECTRON POUR BOUTONS PANIQUE

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue pour l'installation d'un système de verrouillage pour la porte d'entrée du bureau municipal s'avère une dépense trop élevée pour la municipalité et qu'il a été noté au procès verbal de la séance du 1^{er} mars 2010, d'obtenir une soumission pour l'installation de deux boutons de paniques au bureau municipal;

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

Que ce Conseil approuve la soumission de Reliance Protectron pour l'équipement et la main-d'œuvre pour l'installation de deux boutons de paniques au montant de 353.94 taxes en sus.

ADOPTÉE

2010-04-105

CH DU LAC DES ÎLES EST : REQUÊTE POUR L'INSTALLATION D'UN LUMINIARE

CONSIDÉRANT QU'un contribuable a déposé une requête au bureau municipal le 16 février 2010 concernant une demande pour l'installation d'un luminaire sur le chemin du Lac-des-îles Est;

CONSIDÉRANT QU'à l'extérieur du périmètre d'urbanisation il doit y avoir au mois cinq résidence dans le secteur afin de pourvoir faire une demande d'installation de luminaire;



CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas suffisamment de résidences dans le secteur en question;

Il est proposé par Éric Lacaille et unanimement résolu :

Que ce Conseil rejette la requête de M. Jean Robert Tremblay mais procédera à l'installation de piquets avec des collants fluorescents dans la courbe.

ADOPTÉE

2010-04-106

GRAND DE LA PRIX RURALITÉ : PREMIERS RÉPONDANTS

CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau sera l'hôtesse du grand prix de la ruralité à Maniwaki en septembre 2010;

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur de l'événement est à la recherche de premiers répondants pour assurer le service lors de l'événement;

CONSIDÉRANT QUE le service des premiers répondants est un service municipal;

CONSIDÉRANT QUE les bénévoles du service des premiers répondants sont d'accord pour offrir leur service et que les revenus serviront à l'achat d'équipements pour les premiers répondants;

Il est proposé par Isabelle Gauthier et unanimement résolu :

Que ce Conseil donne l'autorisation au service des premiers répondants pour couvrir l'évènement du Grand Prix de la Ruralité dans la ville de Maniwaki en septembre 2010.

ADOPTÉE

2010-04-107

CHIEN ERRANTS

CONSIDÉRANT QUE suite aux événements survenus au Lac Cayamant en mars 2010 alors qu'une marcheuse a été violemment attaquée par des chiens lors de sa marche quotidienne;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Blue Sea possède le règlement 99-08-02(E) et le règlement modificateur 01-05-07 concernant les animaux;



CONSIDÉRANT QU'il est difficile pour les municipalités locales d'obtenir des services de capture de chien, de gardiennage et de fourrière;

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

Que ce Conseil souhaite acheminer une copie de cette résolution au comité de la sécurité publique de la MRC Vallée-de-la-Gatineau afin d'explorer différentes options de service régional de capture de chien et de fourrière.

ADOPTÉE

2010-04-108

COLLOQUE RÉGIONAL SÉCURITÉ CIVILE

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de la sécurité publique du Québec organise un premier colloque régional sur la sécurité civile sous le thème « Ensemble, bâtissons en Outaouais une communauté engagée »;

Il est proposé par Christian Gauthier et unanimement résolu :

Que ce Conseil autorise l'inscription du conseiller responsable de la sécurité civile Fernand Gagnon au Colloque régional sur la sécurité civile qui se tiendra à Gatineau le 8 juin 2010 au coût de 60\$.

ADOPTÉE

2010-04-109

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À L'AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE L'OUTAOUAIS POUR LE SERVICE DE PREMIERS RÉPONDANTS

CONSIDÉRANT QUE le service des premiers répondants de Blue Sea compte sept bénévoles;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle formation pour de nouveaux bénévoles a débutée le 20 mars 2010;

CONSIDÉRANT QUE les frais pour maintenir le service de premiers répondants sur le territoire de la municipalité de Blue Sea sont supérieurs à ce que la municipalité avait anticipé lors de l'implantation du service;

Il est proposé par Éric Lacaille et unanimement résolu :

:



Que la Municipalité de Blue Sea fait une demande à l'agence de la Santé et des services sociaux de l'Outaouais pour les items suivants :

- Une Trousse primaire pour premier répondant incluant un défibrillateur
- Deux pagettes incluant les frais de service mensuel
- Cinq émetteurs
- Frais de formation
- Frais additionnels réclamés par le centre d'appel 911 (voir résolution 2009-08-5558)

ADOPTÉE

**2010-04-110
RUE DU PONT**

CONSIDÉRANT QUE ce conseil souhaite aller de l'avant avec le projet de réfection de la rue du Pont;

Il est proposé par Christian Gauthier et unanimement résolu :

Que ce Conseil mandate la directrice générale Josée Parsons pour préparer les documents nécessaires pour présenter une demande dans le cadre du programme Fonds Chantiers Canada-Québec FCCQ-1 sous-volet 1.2 Infrastructures de support au développement local ou régional;

Que ce Conseil accepte l'offre de Services professionnels de Génivar pour les étapes suivantes :

- 1- Relevés topographiques
- 2- Préparation d'un concept incluant une estimation préliminaire
- 3- Préparation d'une étude environnementale – phase I

Étapes	Honoraires
1	3 000 \$
2	5 000 \$
3	2 500 \$
Total avant taxes:	10 500 \$

ADOPTÉE

NOTE : Logos pour véhicules et enseignes de rue
Reporté à une séance ultérieure



2010-04-111

**PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL –
REDDITION DE COMPTES 2009**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 146 094.00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2009;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes mentionnées;

CONSIDÉRANT QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B dûment complétée;

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

Que ce Conseil informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

NOTE : Émetteur
Sujet retiré des discussions

2010-04-112

ÉPANDEUSE DE CALCIUM ET SABLEUSE

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'une épandeuse à calcium et sableuse a été prévu au budget 2010;

Il est proposé par Christian Gauthier et unanimement résolu :

Que ce Conseil approuve l'achat d'une épandeuse à calcium et sableuse Poly-Caster 12 volts au coût de 7150 \$ plus accessoires (taxes en sus) tel que décrit dans la soumission no. 441 du fournisseur Usinage A. St-Jean de Mont-Laurier.

ADOPTÉE



2010-04-113

PROGRAMME DE PRÉVENTION D'ALGUES BLUE-VERT (PAPA)

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption de la résolution AR5407 concernant l'acceptation d'une entente relative à l'application du Programme de prévention d'algues bleu-vert (PAPA) entre la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et la municipalité de Blue Sea;

CONSIDÉRANT QUE l'entente a servi à inventorier les installations sanitaires existantes et de les classer en fonction de leur degré d'impact sur l'environnement pour les propriétés riveraines du Lac Edja et du Lac Perreault sur le territoire de la municipalité de Blue Sea;

CONSIDÉRANT QUE suite au dépôt du rapport détaillé des résultats d'inspections, la municipalité doit adopter un plan d'action identifiant des travaux requis pour corriger les installations déficientes selon la classification suivante :

Code	Classification	Edja	Perreault
AA	Performante et conforme	25	4
A	Performante et non-conforme	38	1
BBB	Contamination indirecte : non prioritaire	5	
BB	Contamination indirecte : à surveiller	7	
B	Contamination indirecte : prioritaire	16	2
C	Contamination directe : nuisance	1	1
	Aucun classement	2	
	TOTAL	94	8

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

Que ce Conseil adopte le plan d'action tel que déposé par le service d'hygiène du milieu de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.

ADOPTÉE

NOTE : Association du Lac des Îles pour l'Environnement (A.L.I.E.)
Dépôt d'un courriel de Rémi St-Laurent daté du 16 mars 2010, ex-président d'ALIE confirmant son retrait comme président de l'association pour des raisons de santé. Il espère qu'il y aura des personnes motivés pour prendre sa relève et qu'en date du 14 décembre 2009 l'association dispose de fonds au montant de 2 176.84 dans un compte à la banque.



NOTE : Dépôt d'un communiqué de la MRC concernant la campagne de distribution des jeunes arbres par le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Les arbres seront livrés à la MRC le 20 mai
Chaque municipalité recevra 130 petits arbres d'essences variés.

Un avis sera affiché pour informer la population de Blue Sea.

NOTE : Dépôt d'un communiqué de l'Agence de bassin versant des 7 concernant un projet de distribution d'arbres.

NOTE : Dépôt de résolutions 2010-R-AG023 et 2010-R-AG053 de la MRC concernant son intention de déclaration de compétence à l'égard du traitement des déchets ultimes et des matériaux secs.

NOTE : Dépôt d'une invitation du service de l'hygiène du milieu de la MRC à la foire environnementale le 20 avril dans le cadre du « Jour de la Terre »

2010-04-114

REQUÊTE D'UN CONTRIBUABLE CONCERNANT SON INSTALLATION SANITAIRE

CONSIDÉRANT QUE le 24 mars 2010 Jean Carpentier a déposé une demande écrite pour une considération concernant la facturation annuelle pour la vidange de sa fosse septique à son atelier situé au 381 chemin du Lac Long. Il mentionne ne pas avoir l'eau courante donc son système n'est pas utilisé;

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

Que ce Conseil rejette la demande de M. Carpentier car cela irait à l'encontre de la réglementation en place.

ADOPTÉE

NOTE : Dépôt d'une invitation du service de l'hygiène du milieu de la MRC à une journée de travail environnementale, pour les élus et



fonctionnaires, le 23 avril à la salle municipale de Messines de 10h à 15.

Le conseiller responsable Hervé Courchesne et le maire Laurent Fortin seront présents.

2010-04-115

BOURSE DE MÉRITE SCOLAIRE : ÉTABLISSEMENT DU CŒUR DE LA GATINEAU – FINISSANT 2010

CONSIDÉRANT QUE l'établissement du Cœur-de-la-Gatineau
A présenté une demande à la municipalité pour des bourses de mérite scolaire;

Il est proposé par Isabelle Clément et résolu :

Que ce Conseil accorde un montant de 50\$ à chacun des sept finissants de 5^e secondaire résidant à Blue Sea.

Contre proposition :

Il est proposé par Christian Gauthier et résolu :

Que ce Conseil accorde un montant de 100\$ à chacun des sept finissants de 5^e secondaire résidant à Blue Sea.

Le vote est demandé et la contre proposition est adopté à l'unanimité.

La première proposition est donc rejetée

ADOPTÉE

2010-04-116

**BOURSE : C.F.P. VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
FINISSANT 2010**

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

Que ce Conseil accorde un montant de 100\$ à la seule finissante au diplôme d'études professionnelles résidant à Blue Sea.

ADOPTÉE



2010-04-117

ÉTABLISSEMENT DU CŒUR DE LA GATINEAU : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR UN VOYAGE D'AIDE INTERNATIONALE

CONSIDÉRANT QUE Mélissa Dénomme une étudiante de 4^{ème} secondaire à l'Établissement du Cœur-de-la-Gatineau à Gracefield a présenté une demande d'aide financière, afin de ramasser des fonds pour un voyage d'aide internationale au Guatemala;

CONSIDÉRANT QUE Mélissa est la seule étudiante qui prendra part au voyage qui réside à Blue Sea;

Il est proposé par Éric Lacaille et unanimement résolu :

Que ce Conseil offre la possibilité à Mélissa de ramasser des fonds lors du tournoi de golf annuel de la municipalité qui aura lieu au Club de Golf Algonquin le 26 juin 2010 et où Mélissa partagera les profits 50/50 avec la municipalité sur un « putting » lors du parcours.

ADOPTÉE

NOTE : Complicité Emploi : Levée de fonds pour le programme de bourse de la relève.

Le conseil ne souhaite pas contribuer puisque la municipalité contribue par l'entremise de la MRC dans les quotes part annuelles

NOTE : Coopérative de solidarité en soins de santé du cœur de la Gatineau.

Rencontre avec les membres du conseil à la plénière du 26 avril 2010.

2010-04-118

CENTRE JEAN BOSCO : DEMANDE D'APPUI

CONSIDÉRANT QUE l'insertion professionnelle constitue, pour le Centre Jean Bosco, un moteur à la participation sociale;

CONSIDÉRANT QUE cette sphère d'activité figure parmi les conditions vitales du développement, de l'autonomie et de l'identité sociale;



CONSIDÉRANT QUE le Centre Jean Bosco de Maniwaki désire offrir à sa clientèle plus d'ateliers et à un plus grand nombre de personnes;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, Le Centre Jean Bosco est à présenter leur projet d'expansion de leur centre;

CONSIDÉRANT QUE ce projet nécessite des contributions financières provenant des deux paliers de gouvernement;

Il est proposé par Christian Gauthier et unanimement résolu :

Que la municipalité de Blue Sea appuie le Centre Jean Bosco de Maniwaki dans sa démarche de demandes d'aides financières auprès des deux paliers de gouvernement.

ADOPTÉE

2010-04-119

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2010-02
MATRICULE 3217-53-3964**

CONSIDÉRANT QUE Jacques et Francine Groulx ont déposé une demande de dérogation mineure le 17 août 2009 afin de permettre l'agrandissement de leur chalet situé au 36 chemin Hillaire;

CONSIDÉRANT QUE conformément au règlement de zonage 93-03-15B article 6.3.1.7.3 la superficie d'occupation dans la zone de villégiature ne doit pas dépasser 5% et que l'agrandissement proposé de 44.6m² (30'x16') porterait la superficie d'occupation à 6.6%

CONSIDÉRANT QUE la demande a été présentée au comité consultatif d'urbanisme le 21 janvier 2010 et que celui-ci recommande l'approbation de la demande;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 10 mars 2010;

Il est proposé par Isabelle Clément et résolu :

Que ce Conseil demande que conformément au règlement 04-11-02B concernant les dérogations mineures à l'article 2.3 qu'un plan à l'échelle signé par un arpenteur-géomètre identifiant le terrain et la construction proposé ainsi que la localisation des immeubles et la dérogation demandée soit annexé à la demande;



Le vote est demandé
3 conseillers pour
3 conseillers contre

Le maire exerce son droit de vote et vote en faveur de l'adoption de la résolution conformément à la réglementation en place.

ADOPTÉE

**210-04-120
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2010-004
AJOUT D'USAGE ZONE V-134**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA**

**PREMIER PROJET
RÈGLEMENT 2010-004**

Règlement modifiant le règlement de zonage 93-03-15B pour ajouter le groupe d'usage C9 aux usages autorisés dans la zone V134 pour permettre une galerie d'art, l'enseignement dans le domaine des arts et les expositions champêtres suite à la demande de Monsieur Georges Caron pour sa propriété située au 246 chemin du Lac-Long (matricule 3420 14 0613)

ATTENDU QUE le règlement de zonage 93-03-15B est en vigueur depuis le 21 mai 1993, suite au certificat de conformité délivré par la MRC Vallée de la Gatineau;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Blue Sea a reçu une demande présentée par Monsieur Georges Caron pour l'ajout du groupe d'usage C9 dans la zone V134;

ATTENDU QUE le propriétaire (matricule 3420 14 0613) désire opérer une galerie d'art dans un espace inclus dans son bâtiment résidentiel, offrir un service d'enseignement dans le domaine des arts et des expositions champêtres occasionnelles;



ATTENDU QUE les usages actuels sont F6, H1 et T6 et ne sont pas appropriés pour une galerie d'art;

Il est proposé par Christian Gauthier et unanimement résolu :

Que le premier projet de règlement portant le numéro 2010-004 soit et est adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le présent règlement s'intitule Règlement no 2010-004 modifiant le règlement de zonage 93-03-15B

ARTICLE 2

Le groupe d'usages C9 (2.3.4.2.9) est ajouté aux usages autorisés dans la zone V-134.

Sont de cet usage C9. Les services professionnels autorisés à l'intérieur d'un bâtiment résidentiel autorisé dans la zone qui possèdent une ou plusieurs caractéristiques suivantes :

- Moins de trente pour cent (30%) de la superficie au sol du bâtiment résidentiel peut servir à cet usage. Toutefois, la superficie de plancher pour un tel usage de services ne peut excéder cinquante (50) mètres carrés;
- Pas plus d'une personne résidant à l'extérieur de cette résidence n'est occupée à cet usage à l'intérieur du bâtiment;
- Aucun produit provenant de l'extérieur de l'habitation n'est offert ou vendu sur place, sauf des produits reliés à l'activité exercée;
- Aucune vitrine ou fenêtre d'exposition ne doit donner sur l'extérieur, aucun étalage n'est visible de l'extérieur et aucun étalage extérieur n'est permis sauf l'étalage occasionnel de produits fabriqués sur place;
- Aucune identification extérieure n'est permise à l'exception d'une plaque d'au plus 0.2 mètre carré, posée à plat sur le bâtiment principal où est effectué cet usage et ne comportant aucune réclame pour quelque produit que ce soit;
- Les services ne peuvent être exercés qu'à l'intérieur du bâtiment principal et occasionnellement à l'extérieur;
- L'emplacement sur lequel est effectué cet usage doit comporter au moins l'espace aménagé pour permettre le stationnement de trois automobiles;

Font partie de cet usage, les services suivants ou de nature s'y apparentant :



- . Les bureaux de professionnels de la santé;
- . Les agents d'affaires;
- . Les bureaux privés d'entrepreneurs;
- . **Les métiers d'artisanat et ateliers d'artistes;**
- . Les services professionnels sur place tels coiffeuse, barbier, couturière, tailleur...;
- . Les services de traiteurs;
- . Boulangeries, pâtisseries et cuisines artisanales sans repas sur place;
- . Les garderies;
- . Les bâtiments accessoires affectés aux installations ci-dessus mentionnés.

ARTICLE 3

Dans le cas de la zone V-134 les modifications suivantes sont apportées à cet usage C9 (2.3.4.2.9)

Retraits :

- . Les bureaux de professionnels de la santé;
- . Les agents d'affaires;
- . Les bureaux privés d'entrepreneurs;
- . Les services professionnels sur place tels coiffeuse, barbier, couturière, tailleur...;
- . Les services de traiteurs;
- . Boulangeries, pâtisseries et cuisines artisanales sans repas sur place;
- . Les garderies;
- . Les bâtiments accessoires affectés aux installations ci-dessus mentionnés

Ajouts :

- . Galerie d'art
- . Enseignement dans le domaine des arts
- . Exposition champêtre

ARTICLE 4



Ainsi, suite à l'entrée en vigueur de ce règlement, les usages autorisés dans la zone V134 seront les suivants : F6, H1, T6 et C9

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion : 1^{er} mars 2010

Adoption du 1^{er} projet de règlement : 6 avril 2010

Laurent Fortin
Maire

Josée Parsons
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

ADOPTÉE

2010-04-121 FORMATION INSPECTEUR

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

Que ce Conseil autorise l'inscription de l'inspecteur à la formation sur « Les Droits acquis et les règlements à caractère discrétionnaire en matière d'aménagement et d'urbanisme » qui aura lieu à Mont Laurier les 4-5 mai 2010 au coût de 445\$ taxes en sus.

ADOPTÉE

NOTE : Avis public modification au plan général d'aménagement forestier par le ministère des ressources naturelles et de la faune.

NOTE : Rencontre pour le développement de la municipalité sous le thème « Rêvons Blue Sea de demain » aura lieu le 12 juin 2010 de 8h30 à midi. Détails à suivre...

2010-04-122 SENTIERS DE SKI DE FOND – SAISON 2010



CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption de la résolution 2009-11-5633 pour l'entretien des sentiers de ski de fond;

CONSIDÉRANT QUE de nombreux témoignages de félicitations et d'appréciation ont été inscrits dans un carnet laissé au refuge;

Il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu :

Que ce Conseil souhaite remercier Monsieur Pierre Rochon et tous les bénévoles qui ont contribué à l'entretien des sentiers de ski de fond, Madame Barbara Major qui a produit la carte des sentiers et fournis des copies ainsi que les propriétaires Raymond Lacroix et Jimmy Rousseau pour donner accès à leur propriété pour les sentiers de ski de fonds

ADOPTÉE

NOTE : Maison des jeunes.
 Dépôt du rapport d'activité

2010-04-123
RÉOUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à la réorganisation de la bibliothèque de septembre 2009 à avril 2010;

CONSIDÉRANT la réouverture officielle de la bibliothèque a eu lieu le 1^{er} avril 2010;

Il est proposé par Éric Lacaille et unanimement résolu :

Que ce Conseil approuve l'horaire d'ouverture de la bibliothèque comme suit :

- Mardi et jeudi soir de 18h à 20h
- Matinée scolaire le jeudi de 9h à 11h

ADOPTÉE

2010-04-124
FIN DU CONTRAT DE LA RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE



CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à la réorganisation de la bibliothèque en embauchant Isabelle Gauthier comme responsable de la bibliothèque de septembre 2009 à avril 2010 avec le support d'une subvention salariale - volet Expérience de travail d'Emploi Québec;

Il est proposé par Éric Lacaille et unanimement résolu :

Que ce Conseil souhaite remercier et féliciter Madame Isabelle Gauthier pour avoir mené à terme le projet de réorganisation de la bibliothèque. Madame Gauthier s'étant démarquée par son professionnalisme et son sens de l'organisation;

QUE ce Conseil maintien l'emploi d'Isabelle Gauthier comme responsable de la bibliothèque à raison de 9 heures par semaine, débutant le 5 avril 2010 pour une période indéterminée et autorise la directrice générale à remettre la description de tâches et les conditions de travail à Madame Gauthier.

ADOPTÉE

2010-04-125

ACHAT D'ÉQUIPEMENT POUR LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT QUE L'achat d'équipements informatiques est prévu au budget 2010;

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

Que ce Conseil accepte la soumission Q12632 du CRSBP de l'Outaouais pour l'achat d'un ordinateur avec accessoires pour un montant de 1056.85 \$ transport et taxes en sus.

ADOPTÉE

2010-04-126

TÉLÉPHONE À LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Blue Sea et la commission scolaire ont conclu une entente en 1984 pour l'utilisation du local de l'École afin d'y opérer une bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à la réorganisation de la bibliothèque avec la contribution et e support de la Commission Scolaire de septembre 2009 à avril 2010;



CONSIDÉRANT QU'afin d'assurer la sécurité des usagés et de la responsable de la bibliothèque, il serait souhaitable d'avoir une ligne téléphonique dans le local de la bibliothèque;

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

Que ce Conseil demande à la Commission Scolaire des Hauts Bois de l'Outaouais de procéder à l'installation d'une ligne téléphonique dans le local de la bibliothèque avec restriction pour les appels interurbain.

ADOPTÉE

Période de questions

2010-04-127

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Christian Gauthier et unanimement résolu :

Que la séance ordinaire du Conseil de ce 6 avril 2010 soit close à 21h38.

ADOPTÉE

Laurent Fortin
Maire

Josée Parsons
Directrice générale
Secrétaire-trésorière